

# Journal Municipal

BONNE ET  
HEUREUSE  
ANNEE  
2008

Mensuel : Janvier 2008 - n° 184

Responsable de la Publication : Henri BAUDET

[www.saintcastleguildo.fr](http://www.saintcastleguildo.fr)



## SOMMAIRE

- P. 2 Page du maire
- P. 4 Conseil Municipal du 18/12/07
- P. 15 Permis de construire
- P. 17 Rue - briques travaux
- P. 19 Vie de la Cité
- P. 22 Tourisme Infos
- P. 23 Bataille de St Cast
- P. 24 Festival l'ImagiMer
- P. 26 Des gens de l'Isle et d'ailleurs
- P. 27 Du côté des associations
- P. 31 Bloc-notes / Infos
- P. 32 Page des jeux

## INTERVENANTS

### Municipalité

Daniel LECOULIER – Pascal HAMON  
Daniel ROYAN

### Administratif

Florence QUEMA – Alain MOURET  
Michèle PIERRE - Véronique SOUVAY

### Intervenants

Emilie GAUTREAU - François HAMON  
JP VALES





## LE MOT DU MAIRE

Présence, Ecoute, Rigueur, Transparence, telle était la maxime que notre équipe avait retenue en Mars 2001.

Je crois que nous n'avons pas failli à cet engagement.

Audace et constance sont deux autres qualités qui nous ont permis de réaliser la liaison piétonne et de lancer, avec l'implication déterminante de notre Conseillère Générale, l'extension du Port.

Sur ces deux projets, le soutien des services de l'Etat a été de toute première importance.

A Saint-Cast le Guildo, de l'audace il en faut et chaque fois que l'on veut agir nous devons faire face aux attaques de très rares concitoyens qui disent posséder le savoir. Attendus plusieurs années, les jugements du Tribunal Administratif compromettraient gravement la réalisation de nos projets.

La constance est nécessaire pour lutter contre la lenteur administrative, pour respecter une réglementation souvent tatillonne et enfin, pour expliquer encore et encore toutes ces démarches interminables qui font que des dossiers doivent être inattaquables.

Ces deux mandats qui se terminent ont été marqués par des évènements exceptionnels. Le plus important, douloureux, fut la catastrophe du Manuréva en début de cette année. Toutes les familles concernées, la Commune et le monde de la pêche étaient en deuil.

Un autre évènement rarissime et sans doute unique en France pour une commune de 3.500 habitants fut la présence en 2005, dans le même établissement, de deux vieilles dames de 106 et 107 ans.

Au cours de ces deux mandats, nous avons mis en place une structure technique et administrative qui permet de répondre aux exigences réglementaires qu'impliquent la gestion de notre commune.

Une attachée Territoriale est responsable de l'ensemble du personnel communal, un Technicien Supérieur Chef dirige les Services Techniques, une Rédactrice est à la tête de l'EHPAD (ancien Foyer Logement).

Un organigramme dans chaque service permet de hiérarchiser et d'attribuer les tâches de tous les employés.

Je souligne ici leur sens des responsabilités et je les remercie pour leur grand dévouement que j'ai pu apprécier depuis 1995.

Depuis une dizaine d'années, une urbanisation forte favorisée par la conjoncture sans doute mais surtout par un plan d'occupation des sols approuvé en 1997 et une extension du réseau de tout à l'égout, a généré une augmentation de l'ensemble de la population communale.

Cet accroissement du nombre de résidents a une incidence sur le recensement complémentaire que nous venons d'effectuer et par voie de conséquence sur le mode des élections municipales à venir.

Un décret qui doit paraître prochainement classera Saint-Cast le Guildo dans la catégorie des Communes de plus de 3.500 habitants. Des informations seront données dans les bulletins municipaux à venir sur la marche à suivre pour éviter la nullité des bulletins de vote.

Je suis persuadé qu'avant le 9 mars, un débat serein entre les candidats qui solliciteront vos suffrages, permettra à chaque électeur de s'exprimer objectivement sur son choix.

Durant ces deux mandats, j'ai eu la chance d'être accompagné par des adjoints de grande qualité qui n'ont pas compté leur temps et qui ont mis au service de la Collectivité leur savoir faire.

La participation active de tous les Conseillers Municipaux ayant pour devise l'union fait la force a permis une gestion saine et constructive, à l'écoute de tous les habitants. Grand merci à tous.

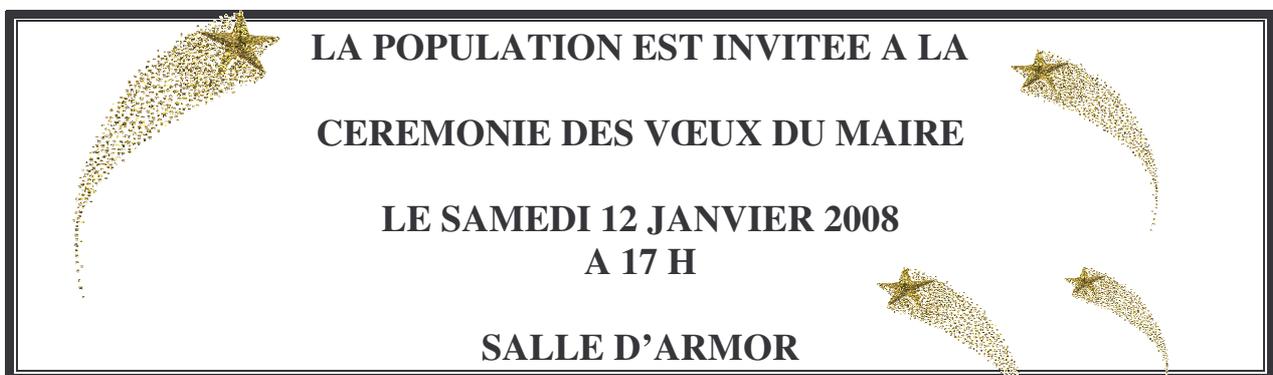
A quelques semaines de passer le relais à mon successeur que la nouvelle équipe que vous élirez en Mars désignera, je ne peux m'empêcher de vous dire combien cette fonction de Maire a été passionnante.

Je souhaite prospérité et dynamisme à notre Commune.

Tous mes Collègues Elus se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année.

Henri BAUDET

\*\*\*



\*\*\*

#### **DERNIERE MINUTE**

##### **Communiqué**

Concernant les travaux du Port, Michel HEMAR, Président de l'ADESSCA (Association pour la défense du Site et de l'Environnement de Saint-Cast le Guildo) informe que ni lui, ni son association ne cautionnent le pourvoi en Conseil d'Etat déposé par l'Association Saint-Cast Nature Environnement.

Il prétend que c'est frauduleusement que le nom de son Association a été utilisé dans cette affaire qui s'est soldée, comme il l'avait prévu, par une ordonnance de non admissibilité le 12 décembre dernier (voir p. 21).



Article 60621 « Combustibles » .....	- 15 000 €
Article 60622 « Carburants » .....	- 5 000 €
Article 60623 « Alimentation » .....	+ 22 000 €
Article 60632 « Fournit. petit équipement » .....	+ 50 000 €
Article 6064 « Fournitures Administratives » .....	- 2 000 €
Article 6122 « Crédit bail mobilier » .....	+ 1 600 €
Article 614 « Charges locatives et de copropriétés » .....	+ 310 €
Article 61521 « Entretien de terrain » .....	+ 6 000 €
Article 61522 « Entretien de bâtiments ».....	+ 15 000 €
Article 61523 « Entretien de voies et réseaux » .....	+ 30 000 €
Article 61558 « entretien autres biens mobiliers ».....	+ 12 000 €
Article 6156 « Maintenance ».....	+ 1 560 €
Article 616 « Primes d'assurance » .....	- 1 000 €
Article 617 « Etudes & Recherches ».....	+ 100 €
Article 6182 « doc générale et technique ».....	- 500 €
Article 6184 « Versement à des organ form ».....	+ 400 €
Article 6188 « Autres frais divers ».....	- 200 €
Article 6225 « Indemnités comptables et régisseurs » .....	- 1 000 €
Article 6184 « versements à des organismes de form » .....	- 500 €
Article 6226 « Honoraires » .....	+ 15 000 €
Article 6227 « Frais d'actes & contentieux ».....	+ 5 000 €
Article 6231 «Annonces et insertions ».....	- 1 000 €
Article 6236 « Catalogues & Imprimés ».....	- 500 €
Article 6237 « Publications».....	+ 400 €
Article 6251 « Voyages & Déplacements ».....	+ 200 €
Article 6256 « Missions ».....	+ 160 €
Article 6257 « Réceptions ».....	+ 50 €
Article 6261 « Frais d'affranchissement ».....	+ 1 000 €
Article 6262 « Frais de télécommunication ».....	- 1 500 €
Article 63512 « Taxes Foncières ».....	- 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 125 370 €</b>

### **CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL**

Article 6411 « Personnel titulaire » .....	- 24 000 €
Article 6413 « Personnel non titulaire » .....	+ 1 500 €
Article 6451 « Cotisations à l'URSSAF » .....	- 4 000 €
Article 6453 « Cotisations Caisse retraite » .....	- 3 800 €
Article 6454 « Cotisations ASSEDIC » .....	+ 130 €
Article 6455 « Cotisations Assurances Personnel » .....	+ 4 600 €
Article 6475 « Médecine du travail » .....	+ 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 25 070 €</b>

### **CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT- 313 523 €**

#### **CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Article 6521 « Déficit des Budgets annexes ».....	+ 238 258 €
<i>Complément de subvention au budget annexe du port pour le redressement de TVA :</i>	<i>+ 22 837 €</i>
Article 6532 « Frais de mission élus » .....	+ 300 €
Article 6533 « Cotisations retraite élus » .....	- 800 €
Article 657362 « Subvention au CCAS» .....	- 13 058 €
Article 65737 « Autres EPL (Subvention RAT) » .....	- 927 €
Article 658 « Charges subv gest courante .....	+ 25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 248 773 €</b>

**CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES**

Article 668 « Autres charges financières » ..... + 280 €

**CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Article 678 « Autres charges except » ..... - 500 €

**TOTAL DEPENSES : + 35.330 €****RECETTES****CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES**

Article 6419 « remboursement rémunération personnel » ..... + 25 000 €

Article 6459 « Remb sur charges de Sécu » ..... + 625 €

**TOTAL** + 25 625 €**CHAPITRE 042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION**

Article 722 ..... + 90 300 €

**CHAPITRE 70 – PRODUITS DE SERVICE**

Article 70323 « Redev. Occupat° Domaine Public » ..... + 650 €

Article 7066 « Redevance services à caractère social » ..... + 1 300 €

Article 70841 « Mise à dispo personnel » ..... + 3 026 €

**TOTAL** + 4 976 €**CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES**

Article 7311 « Contributions directes » ..... + 7 000 €

**CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Article 74127 « Dotat° nationale de péréquation » ..... + 2 500 €

Article 74831 « Attribution du FNPT » ..... + 3 650 €

Article 7484 « Dotation de fonctionnement » ..... + 4 900 €

Article 7488 « Autres attribut° et participat » ..... - 53 633 €

Article 74835 « Compensation exonération taxe d'habitation » ..... + 2 000 €

**TOTAL** - 40 583 €**CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

Article 752 « Revenus des immeubles » ..... + 1 000 €

Article 7561 « Régies dotées autonomie fin » (Piscine) ..... + 15 000 €

Article 758 « Prod divers de gest° courante » ..... + 2 515 €

**TOTAL** + 18 515 €**CHAPITRE 76 – PRODUITS FINANCIERS**

Article 7621 « Prod immo financ régle échéan » ..... - 82 353 €

**CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Article 773 « Mandats annuels (exerc antér) » ..... + 9 600 €

Article 7788 « autres reprises excédents » ..... + 2 250 €

**TOTAL** + 11 850 €**TOTAL RECETTES : + 35 330 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses Non affectées :

Article 1641 - Emprunts .....	- 3 600 €
Article 165 - Dépôts et cautionnements .....	+ 2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 1.600 €</b>

### Recettes non affectées :

Article 021 - Virement de la section de fonctionnement .....	- 313 523 €
Article 4818 – Charges à étaler .....	+ 6 630 €
Article 165 - Dépôts et cautionnement .....	+ 2 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 304 593 €</b>

### PROGRAMME 070 – PARC DES SPORTS

#### Dépenses

Article 2313 - Immos en cours de construction .....	- 12 000 €
---	------------

### PROGRAMME 110 – ACQUISITION DE TERRAIN

#### Recettes

Article 1641 - Emprunts .....	+ 75 353 €
-------------------------------	------------

### PROGRAMME 113 – ACQUISITION DE MATERIELS

#### Dépenses

Article 2183 – Matériel de bureau et info .....	+ 2 600 €
Article 2188 – Autres immo corporelles .....	- 5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 400 €</b>

### PROGRAMME 114 – ACQUISITION DE VEHICULES

#### Dépenses

Article 21757 - Matériel et outillage de voirie .....	- 1 500 €
Article 2182 - Matériel de transport .....	- 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 000 €</b>

### PROGRAMME 118 – VOIRIE

#### Dépenses

Article 2315 - Immo. En cours .....	+ 232 500 €
-------------------------------------	-------------

#### Recettes

Article 1346 - Participation voies et réseaux .....	+ 57 620 €
Article 1641 - Emprunts .....	+ 151 371 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 208 991 €</b>

### PROGRAMME 129 « BLOCS SANITAIRES »

#### Dépenses

Article 2313 - Immos en cours de constructions .....	- 6 916 €
--	-----------

### PROGRAMME 134 – TRAVAUX BATIMENTS

#### Dépenses

Article 2313 - Immos en cours de construction .....	+ 13 000 €
---	------------

**PROGRAMME 135 – PISCINE****Dépenses**

Article 2315 - Immo en cours ..... + 6 800 €

**PROGRAMME 136 – ESPACES VERTS****Dépenses**

Article 2315 - Immo en cours ..... + 42 500 €

**Recettes**

Article 1641 - Emprunts ..... + 25 229 €

**PROGRAMME 138 - EXTENSION RENOVATION EP****Dépenses**

Article 2318 - Autres immobilisations corporelles..... + 8 305 €

**Recettes**

Article 1316 - Subv équipement transf autres EPL ..... + 4 176 €

Article 1641 - Emprunt ..... + 16 819 €

**TOTAL** ..... **+ 20 995 €**

**PROGRAMME 139 - EFFACEMENT DE RESEAUX****Dépenses**

Article 2318 - Autres immobilisations corporelles ..... - 20 000 €

**PROGRAMME 141 – SIGNALISATION****Dépenses**

Article 2315 - Immo en cours ..... - 15 962 €

**PROGRAMME 142 - ENVIRONNEMENT & TOURISME****Dépenses**

Article 2315 - Immo en cours ..... + 7 200 €

**Recettes**

Article 1321 – Subvention Etat ..... + 7 000 €

Article 1323 – Subvention Département ..... + 4 000 €

**TOTAL** ..... **+ 11 000 €**

**PROGRAMME 143 - LIAISON PIETONNE****Dépenses**

Article 2313 - Immos en cours de constructions ..... + 675 000 €

**Recettes**

Article 1641 - Emprunts ..... + 557 731 €

**PROGRAMME 144 – SALLE MULTIFONCTIONS****Dépenses**

Article 2313 - Immos en cours de construction ..... + 4 500 €

**PROGRAMME 145 - SCHEMA ASST PLUVIAL****Dépenses**

Article 2315 - Immo en cours ..... - 250 000 €

**PROGRAMME 147 - EGLISE DU GUILDO****Dépenses**

Article 2313 - Immos en cours de constructions ..... - 126 000 €

**PROGRAMME 149 – CENTRE EQUESTRE****Dépenses**

Article 2318 - Autres immobilisations corporelles ..... - 4 500 €

**PROGRAMME 150 – EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE****Dépenses**

Article 2318 - Autres immos incorp en cours ..... + 2 000 €

**PROGRAMME 151 – SQUARE PELLION****Dépenses**

Article 2318 - Autres immos incorp en cours ..... + 16 600 €

**PROGRAMME 152 « SITE INTERNET »****Dépenses**

Article 205 - Concess° et droits simil ..... - 579 €

**PROGRAMME 154 « SQUARE TERTRE RIMBOURG »****Dépenses**

Article 2318 - Autres immos incorp en cours ..... + 15 000 €

**PROGRAMME 156 – LICENCES, BREVETS, MARQUES...****Recettes**

Article 1641 - Emprunts ..... + 7 000 €

**PROGRAMME 157 « INVESTISSEMENTS EHPAD »****Dépenses**Article 20417 - Subvent° d'équipement versées ..... + 20 258 €  
- Autres Organismes Publics locaux

<b>DEPENSES : + 601.706 €</b>	<b>RECETTES : + 601.706 €</b>
-------------------------------	-------------------------------

\*\*\*

**ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 5-B DU 10/12/2007 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Vu la notification tardive par la Caisse d'Epargne de l'échéance annuelle d'un emprunt, Monsieur BOUTEILLE, Adjoint chargé des finances, demande au Conseil Municipal d'annuler la délibération n° 5-B du 10 Décembre 2007 : Décision Modificative n° 2 – Budget du Service d'Assainissement et propose la modification des crédits comme suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT****Dépenses**Article 022 « Dépenses Imprévues » + 64 875.00 €  
Article 6611 « Intérêts d emprunts » + 3 125.00 €**Recettes**

Article 758 « Produits divers de gestion courante » + 68 000,00 €

## SECTION INVESTISSEMENT

### Dépenses

#### Non affecté

Article 020 « Dépenses Imprévues » - 8 250,00 €

#### Prog. 04 : Diverses Extensions

Article 2318 « Autres Immo. corporelles » + 28 305,00 €

### Recettes

#### Prog. 04 : Diverses Extensions

Article 1641 « Emprunts en euros » + 16 820,00 €

Article 2762 « Autres créances – Rembours. TVA » + 3 235,00 €

<b>DEPENSES : + 20 055 €</b>	<b>RECETTES : + 20 055 €</b>
------------------------------	------------------------------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote a main levée, a l'unanimité  
- EMET un avis favorable à la modification de la délibération  
n° 5-B du 10 Décembre 2007 – Décision modificative n° 2 du Budget annexe du Service  
d'Assainissement pour l'année 2007**

\*

## DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET ANNEXE - PORT

Suite à l'exposé de Monsieur Bouteille, Adjoint chargé des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote a main levée, a l'unanimité  
- DECIDE de modifier les crédits suivants du Budget PORT pour l'année 2007 :**

## SECTION FONCTIONNEMENT

### Dépenses

#### Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 6353 « Impôts indirects » ..... + 49 432 €

Article 6712 « Amendes fiscales et pénales » ..... + 1 806 €

<b>TOTAL DEPENSES : + 51 238 €</b>
------------------------------------

### Recettes

#### Chapitre 73 - Impôts et taxes

Article 7396 « Reversements de fiscalité » ..... + 28 401 €

#### Chapitre 74 - Dotations et participations

Article 7474 Subvention commune ..... + 22 837 €

<b>TOTAL RECETTES : + 51 238 €</b>
------------------------------------

\*

**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DU PORT DE SAINT CAST  
DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2007**

**1/ REUNION DU BUREAU DU 11 JUILLET 2007**

Les 2 décisions prises par le Bureau du Syndicat Mixte ont été lues à savoir :

- Décision n° 1 : autorisation au Président à :
  - . consulter des organismes financiers et mener l'ensemble des négociations et renégociations en vue d'ouvrir une ligne de trésorerie ou un prêt relais de 6 millions d'€.
  - . contracter les emprunts nécessaires au Syndicat.
  - . signer l'ensemble des pièces à venir pour la mise en place de ces fonds.
- Décision n° 2 : vu la proposition de DEXIA CLF Banque sur l'ouverture d'un prêt revolving « Presto » d'un montant de 6 millions d'€, autorisation est donnée au Président à :
  - . signer l'ensemble des documents à venir pour la mise en place de ces fonds.
  - . procéder sans autres délibérations aux versements et remboursements de fonds prévus dans l'ouverture du prêt revolving « Presto » de Dexia CLF Banque.

**Le Comité Syndical**

**- PREND ACTE des 2 Décisions ci-dessus prises par le Bureau du 11 juillet 2007**

**2/ REPRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION – INSTANCE JURIDICTIONNELLE n° 309840**

Dans une première instance de référé, qui s'est tenue devant le Tribunal Administratif de Rennes, les deux associations « ADESSCA » et Saint Cast Nature Environnement » ont demandé l'annulation de l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 12 Juillet 2006 déclarant d'utilité publique l'aménagement du Port départemental de Saint Cast. Le juge des référés du Tribunal Administratif de Rennes a rejeté leur requête le 17 Septembre 2007. Par un pourvoi en cassation enregistré au Greffe du Conseil d'Etat, le 3 Octobre 2007, les deux associations précitées ont saisi la juridiction suprême de l'ordre administratif à l'encontre de cette ordonnance du 17 Septembre 2007. En conséquence, un Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation doit représenter le Syndicat Mixte de Réalisation du Port de Saint Cast en justice.

**Le Comité Syndical**

- **DECIDE de confier la défense des intérêts du Syndicat Mixte de Réalisation du Port de Saint Cast dans l'instance n° 309840 à la SCP d'Avocats PARMENTIER et DIDIER, Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.**
- **AUTORISE Monsieur Brémont, Président, à signer toutes les pièces nécessaires.**

Un courrier du Président de l'ADESSCA indique que son association ne comptait pas effectuer de pourvoi contre le jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 17 septembre 2007 et qu'il a été très surpris d'apprendre que l'ADESSCA avait présenté un pourvoi ; le Président de l'ADESSCA informe qu'il va demander au Conseil d'Etat les noms des personnes qui au nom de l'ADESSCA ont présenté un tel pourvoi afin de les poursuivre le cas échéant.

**3/ DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**Le Comité Syndical**

**- DECIDE de modifier les crédits suivants du budget pour l'année 2007 :**

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES :**

Chapitre 011 – Charges à caractère général	
Article 616 « Assurances »	+ 3.500 €
Article 6227 « Frais Actes et Contentieux »	+ 23.400 €
Article 6228 « Divers »	+ 85 €
Article 6238 « Publications diverses »	+ 2.673 €
<b>Chapitre 022 – Dépenses imprévues</b>	- 1.500 €
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>+ 28.158 €</b>

### **RECETTES :**

#### **Chapitre 74 – Dotations & Participations**

Article 7473 « Subvention Conseil Général (55 %) »	+ 15.487 €
Article 7474 « Subvention Commune (35 %) »	+ 9.855 €
Article 7478 « Subvention CCI (10 %) »	+ 2.816 €
<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>+ 28.158 €</b>

## **SECTION INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES**

Opération 11 – Port de St Cast	
Article 2313 « Immo. En cours de construction »	+ 3.027.000 €
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>+ 3.027.000 €</b>

### **RECETTES**

#### **Opération 11- Port de St Cast**

Article 1322 « Subvention Conseil Régional »	+ 655.820 €
Article 1323 « Subvention Conseil Général (30%) »	+ 908.100 €
Article 1324 « Subvention Commune (10 %) »	+ 302.700 €
Article 1328 « Subvention CCI (5 %) »	+ 151.350 €
Article 1641 « Emprunts en euros »	+ 1.009.030 €
<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>+ 3.027.000 €</b>

## **4/ AMENAGEMENT DES MOUILLAGES A LA FEUILLADE**

Il n'y aura pas de mouillages dans la zone de chantier pendant l'été 2008.

Les différentes simulations de remplacement des mouillages indiquent que la possibilité maximale d'accueil pourrait être de 486 places. La pose et le regroupement des mouillages répondraient à plusieurs soucis :

- accueillir l'ensemble des plaisanciers déjà présents sur Saint Cast et avoir une offre d'environ 400 places supplémentaires ;
- offrir une alternative au ponton à des coûts de location annuelle moindre pour des plaisanciers qui ne souhaitent pas aller sur les pontons ;
- installer des mouillages par embossage (amarrage avant / arrière) ce qui permettrait de regrouper beaucoup plus de navires sur une zone parfaitement identifiée, les mouillages à l'extérieur de cette zone ne seront plus autorisés ;
- répondre à la problématique de destruction des zostères : il n'y aura plus de mouillage dans ces zones ;
- offrir un potentiel complémentaire très intéressant au futur concessionnaire.

Cet aménagement est réalisable par phases ; une 1<sup>ère</sup>, de 210 places, pourrait être réalisée pour l'été 2008.

Pour la 2<sup>ème</sup> phase : ajout de 140 mouillages pour atteindre un total de 350 pour juin 2009. 2 options :

- . soit par le Syndicat avec une mise à disposition au futur concessionnaire,
- . soit par le futur concessionnaire qui ne les réalisera pas nécessairement en 2009 compte tenu des investissements obligatoires par ailleurs.

Pour la 3<sup>ème</sup> phase, soit la possibilité d'atteindre 486 places au total, il est proposé de laisser au futur concessionnaire la réalisation des 136 dernières places ; il pourra alors les réaliser en fonction de la demande.

Cet équipement complémentaire :

- permettra d'accueillir ainsi sur les 2 installations (à flot et aux mouillages) l'ensemble des plaisanciers déjà présents sur le port actuel et offrira une capacité de réponse à la liste d'attente,
- offrira une alternative au stationnement sur pontons,
- permettra de regrouper les mouillages épars sur un site identifié en dehors des zones de zostères.

#### **Le Comité Syndical**

- **DECIDE de réaliser la première phase de 210 places pour la saison 2008 et d'engager les procédures d'instruction nécessaires ;**
- **pour ce faire, AUTORISE le Président à engager les procédures de consultation selon les modalités précitées,**
- **AUTORISE le Président à signer les marchés à intervenir dans le respect des décisions d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,**
- **DECIDE de reporter la dépense correspondante sur la part sollicitée auprès du futur délégataire.**

#### **5/ ETUDE D'AMENAGEMENT DES TERRE-PLEINS**

A l'issue des travaux, les 2 terre-pleins seront remblayés et stabilisés mais ils ne seront ni aménagés ni équipés. Ces aménagements seront soit :

- imposés au futur concessionnaire (capitainerie, sanitaires),
- réalisés par le futur concessionnaire ou d'autres intéressés (port à sec, village marin, centre nautique, terrasses de bars...)

Prochainement, le Conseil Général, autorité portuaire, engagera une procédure de Délégation de Service Public (DSP). Dans le contrat, seront cadrées la latitude d'action du DSP et la qualité des aménagements à réaliser. Le POS entrant en révision, des ajustements pourront être apportés. Pour ces raisons, il convient de disposer d'un plan de masse global du site portuaire et d'un cahier des charges pour les futurs constructions ou aménagements.

Plusieurs études ont déjà été menées ; cette étude complémentaire portera sur l'ajustement des besoins, la réalisation d'un plan de masse précis et d'un cahier des charges de construction qui s'imposera au futur concessionnaire et à tous les futurs occupants. L'ajustement de ce plan de masse pourra être réalisé par les services du Conseil Général avec la Commune mais il est nécessaire pour la rédaction du cahier des charges des constructions qui relève d'une démarche architecturale et urbanistique de faire appel à un cabinet spécialisé. Le plan de masse sera à approuver par le Syndicat Mixte puis par la Commune. Les maîtres d'ouvrages seront à trouver et ces pièces seront à intégrer dans la future DSP

Après la validation du plan de masse, il y aura un 2<sup>ème</sup> choix à faire en ce qui concerne le bâti, ce dernier pourra être réalisé par le futur DSP ou sous forme d'AOT sous la directive du DSP

#### **Le Comité Syndical**

- **DECIDE de missionner les services du Conseil Général pour réaliser un Plan de masse précis ;**
- **DECIDE de reporter l'établissement d'un cahier des charges sur le bâti après validation du plan de masse.**

## **6/ ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Dans le cadre de la réalisation des travaux du port de Saint Cast il est nécessaire de recourir à une assurance au titre de la Responsabilité Civile et risques annexes qui couvrent les Elus et les services dans le cadre de l'exercice de leurs missions pour le compte du Syndicat Mixte de Réalisation.

La société de conseil en assurances PROTECTAS a été mandatée par le Syndicat Mixte pour rédiger le cahier des charges et procéder à une consultation.

Lancée sous la forme d'une procédure adaptée, les compagnies SMACL, PNAS, MMA Saint Briec, MARSH et AGF Saint Briec ont été consultées.

Au terme de la procédure seule la SMACL a proposé de couvrir cette garantie pour un montant annuel de 5319.20 euros TTC et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

Monsieur Brémont informe qu'il a passé la commande pour une prise d'effet immédiate conformément aux dispositions de la délibération n° 8 du Syndicat Mixte en date du 28 février 2007.

### **Le Comité Syndical**

**- PREND ACTE de la procédure suivie et de l'information donnée par Monsieur le Président.**

## **7/ ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER**

Dans le cadre de la réalisation des travaux du port de Saint Cast, il est nécessaire de recourir à une assurance au titre de la Tous Risques Chantier (TRC) qui garantit l'ensemble des dommages aux ouvrages ou aux éléments nécessaires à son édification en cours d'exécution et jusqu'à la réception.

En cas de sinistre l'indemnisation intervient sans recherche préalable de responsabilité de la part des assureurs.

En option elle pourrait couvrir les risques de pertes d'exploitation en cas de dérapage dans le délai de livraison du port prévu en juin 2009.

La société de conseil en assurances PROTECTAS a été mandatée par le Syndicat Mixte pour analyser les besoins, les définir et rédiger le cahier des charges en vue de procéder à une consultation sous forme de procédure adaptée compte tenu du montant prévisionnel. Elle accompagnera le Syndicat également pour le diagnostic et l'adaptation éventuelle des contrats à souscrire.

Conformément aux dispositions de la délibération n° 8 du Syndicat Mixte en date du 28 février 2007,

### **Le Comité Syndical**

**- CONFIRME l'autorisation donnée à Monsieur le Président pour lancer la procédure de consultation sous forme de MAPA,**

**- CONFIRME la délégation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché à venir après avis de la Commission d'Appel d'Offres.**

## **8/ RESILIATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE DE LA DDE**

La mission confiée à la Direction Départementale de l'Equipement des Côtes d'Armor dans le cadre du projet de construction d'une extension du port de Saint Cast (mandat sans délégation financière) n'ayant plus lieu d'être suite à la décision prise par le Syndicat Mixte lors de sa séance du 28 février 2007 de confier aux services du Conseil Général une mission d'assistance technique et administrative, il convient de procéder à la résiliation du contrat initial conclu entre les deux parties.

### **Le Comité Syndical**

**- DECIDE d'autoriser le Président à signer les différentes pièces nécessaires à cette opération et à procéder à la clôture comptable de la mission.**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

- **P.L.07M0007** déposé par M. et Mme BEAUFILS Yvon, la Villa Auvay, pour 2 lots
- **P.C.06MM1020 modificatif** déposé par M. et Mme LESIOURD Laurent, rue de Caharet, pour modification des ouvertures et des dimensions de la construction
- **P.C.07M1084** déposé par M. et Mme DUPELOUX Bertrand pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.07M1088** déposé par M. et Mme PETERS-DESTERACT, boulevard de la Garde, pour la réalisation d'une maison individuelle
- **P.C.07C0003** déposé par l'Ogec Ecole Sacré Cœur, 33, rue Rioust des Villes Audrains, pour la réalisation d'un bloc sanitaire
- **P.C.07C0004** déposé par M. BRISSET Alain, 5, rue du Chemin Blanc, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.07C0010** déposé par M. POMMERET DE TOURVILLE Eric, 4, rue de la Gare, pour transformation d'un commerce en habitation
- **D.P.07C0004** déposée par la Commune de Saint-Cast le Guildo, rue des Tennis, pour la pose d'un abri de jardin
- **D.P.07C0006** déposée par Bizeul Immobilier (syndic), 9, Bd de la Mer, résidence Bellevue, pour peintures extérieures et entretien cheminées
- **D.P.07C0014** déposée par Mme KERROMES Armelle, 9, rue du Vieux Banc, pour une clôture
- **D.P.07C0015** déposée par Mme MONCEAU Josette, 31, rue du Grand Domaine, pour une clôture
- **D.P.07C0016** déposée par M. QUINVEROS Wilfried, 37, rue des Has, pour la pose d'un châssis de toit
- **D.P.07C0017** déposée par M. AVELINE Didier, rue de la Porte aux Marchands, pour une clôture
- **D.P.07C0019** déposée par Mme HUGUET Nicole, 6, rue Pierre Loti, pour une véranda



\*\*\*

## ETAT-CIVIL

### LORSQUE L'ENFANT PARAÎT



**Le 16 novembre** : Amandine GUERIN – Impasse de la ferme des landes

**Le 29 novembre** : Manon DAGORNE – LE ROUX – Rue de l'Amazone

**Le 13 décembre 2007** : Solan FLESIA – 41 le Grand Domaine

**Le 15 décembre 2007** : Océane LAVASTROU – 2 rue Léonie Corre

## ILS NOUS ONT QUITTES

**Le 18 novembre** : Marie FLEURY veuve CRESPEL – 83 ans – 22 Bd de la Mer

**Le 27 novembre** : Suzanne LE MEZO veuve HERVE – 96 ans – 65 bd de la Côte d'Emeraude  
Foyer Logement

**Le 11 décembre** : Solange CHAUVEL veuve PAGE – 82 ans – 9 rue de l'Isle

**Le 16 décembre** : Geneviève MACE veuve FRERET – 84 ans – Foyer Logement

**Le 17 décembre** : Alice ROBERT veuve LANCELOT – 90 ans – 49 rue des Has

**Un manteau marron a été trouvé à la salle d'Armor le 16 décembre.  
Merci de bien vouloir contacter la Mairie au 02.96.41.80.18**



Participera à la réunion du 28 janvier\* : oui                      non  
\*barrer la mention inutile

**La réforme du permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur le 1er octobre 2007. Le regroupement des procédures, des délais d'instruction garantis, un contenu précis des dossiers de demande et une plus grande responsabilité des constructeurs et des architectes constituent les éléments essentiels de cette réforme.**

### **Des procédures regroupées.**

Face à la multiplication des régimes d'autorisation ou de déclaration dans le code de l'urbanisme, la réforme fusionne les 11 autorisations et 5 régimes de déclarations existants en 3 permis :

- le permis de construire,
- le permis d'aménager,
- le permis de démolir.

et une déclaration préalable

Désormais la liste des travaux soumis à permis, à déclaration ou à aucune formalité au titre de l'urbanisme est fixée de façon exhaustive.

### **Des délais d'instruction garantis et un contenu précis des dossiers de demande.**

Le délai de droit commun d'instruction du permis de construire est fixé à deux mois pour les maisons individuelles et trois mois pour les autres constructions. Il figure sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie. Quand une consultation est obligatoire et impose un délai supplémentaire, celui-ci est connu au bout d'un mois. Il ne peut plus être changé après.

### **Une gestion des pièces manquantes du dossier plus claire et plus simple...**

Une liste des pièces devant accompagner le dossier est fournie avec les nouveaux formulaires sous la forme d'un bordereau de dépôt des pièces jointes aux demandes. L'administration a l'obligation de réclamer les pièces manquantes avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier. Le demandeur dispose alors de 3 mois pour les envoyer; le délai d'instruction est suspendu tant que le service instructeur ne les a pas reçues. Toute demande effectuée après la fin du premier mois n'aura pas d'effet sur le délai d'instruction.

### **Une plus grande responsabilité des constructeurs et des architectes.**

Lors du dépôt de la demande, de nombreux éléments deviennent déclaratifs, et le service instructeur (de la direction départementale de l'Équipement ou de la commune) n'a pas à assurer de vérification préalable. Lors de l'achèvement des travaux, la réforme simplifie le régime du contrôle de la conformité des travaux.

Toute l'information sur la réforme du permis de construire est disponible sur le site Internet dédié à la réforme : <http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr> notamment les nouveaux formulaires valables à partir du 1er octobre 2007 (les anciens imprimés ne peuvent plus être utilisés à partir de cette date) ainsi que les renseignements nécessaires pour monter un dossier.

# RUES-BRIQUES-TRAVAUX

Ce bilan établi, sur les six derniers mois, ne prend pas en compte les très nombreux travaux d'entretien, de propreté et environnementaux mis en œuvre quotidiennement par les services techniques municipaux ou les services publics extérieurs tels que: Communauté de communes, D.D.E, Sociétés délégataires, etc.

\*\*\*\*\*

## TRAVAUX REALISES PAR LE PERSONNEL MUNICIPAL

### Travaux de bâtiment

- **Centre équestre** : Rénovation du réseau d'alimentation en eau des boxes.  
Remplacement des abreuvoirs.
- **Ancienne école publique du Guildo** : Création d'un bac à sable.  
Aménagement d'une rampe pour handicapés.  
Réparation mur et clôture.
- **Hôtel de Ville** : Rénovation du bureau du cadastre et de l'urbanisme.  
Remplacement de la porte d'entrée principale.
- **Tennis** : Pose d'un abri de jardin.  
Réalisation d'une isolation phonique et thermique entre le club et le logement.
- **Foyer Logement** : Remise en état de deux logements (plomberie - électricité - menuiserie - revêtement de sols - faïence - peinture).
- **Ecole des hortensias** : Réalisation d'un bac à sable.



### Travaux de voirie et d'environnement

- **Travaux du port** : Mise en place d'une déviation.  
Préparation du chantier (dépose des râteliers à annexes, dépose des plots et barrières ...).
- **Terrain communal près de l'école "chez nous"** : pose d'un grillage.
- **Mise en place d'un abri bus** : rue de la Chapelle.  
Place Beaucorps.  
Boulevard de Penthièvre.
- **Réalisation d'un réseau de collecte des eaux pluviales** :  
Rue du Moulin Bily.  
Rue de la Croix Bienvenue.  
Rue Tourneuf.  
Rue de la ville au Vée.
- **Elargissement de voie** : Rue de Gallinée.  
Rue des Carouges.
- **Aménagement du Tertre Rimbourg** : Réalisation de plantations.
- **Terrassement** : Rue des Carouges.
- **Travaux divers** : Enlèvement des panneaux publicitaires sauvages en ville.  
Nettoyage des regards des réseaux d'eau pluviale.  
Confection de motifs pour les illuminations de Noël.

## TRAVAUX REALISES PAR DES PRESTATAIRES EXTERIEURS

### Travaux de voiries

Création de la voie Zone Artisanale (empierrement)

Création d'une voie rue de l'Hilda (empierrement)

**Travaux communauté de commune de MATIGNON:**

Revêtement tri couche:

- Route du Breil.
- Rue de la Gare.
- Rue de la Fontaine.
- Rue de la Croix Chauvel.

Revêtement en enrobé :

- Bd de la Mer.
- Rue André Paris.



**Collecte des eaux Usées :** Lancement du programme 2008.

**Port de SAINT CAST :** Début des travaux : création de terrepleins.

Mise en place de viviers provisoires.

**Liaison piétonne :** Reprise des travaux entre la résidence des rochers et le port Jacquet

**Terre Rimbours :** Création des voies.

**Eglise du Guildo :** Lancement du programme de mise en sécurité.

**Hôtel de Ville :** Remplacement des fenêtres de l'accueil et du bureau de l'urbanisme.

**GR 34 :** création et aménagement du pont du Kermiton.

*Si certains de ces travaux vous ont créé quelques désagréments nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser.*

## TRAVAUX PROGRAMMES POUR LE 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2008

Aménagement des bas côtés et réfection de la bande de roulement en enrobé : **Rue de la Colonne.**

**Haute rue.**

**Rue Marcel Cordon.**

**Parking rue des Carouges.**

Travaux communauté de commune de MATIGNON (tri-couche) :

**Rue du Moulin Bily.**

**Voie entre la RD19 et la Comté.**

Réalisation d'une piste cyclable à l'école des Hortensias.

Réalisation d'un réseau de collecte des eaux pluviales rue du Chemin Blanc.

Travaux vestiaires à la piscine.



**Le 1er Adjoint au Maire chargé des travaux et de la voirie et les personnels des Services Techniques vous offrent leurs meilleurs Vœux pour la Nouvelle Année.**

**Daniel ROYAN**

**Alain MOURET**

## VIE DE LA CITE

### FLEURISSEMENT DE LA CITE

Créé en 1959, le concours des villes et villages fleuris est organisé en France pour promouvoir le développement des espaces verts dans les villes. National et gratuit, il est ouvert à toutes les communes.

Le concours des villes et villages fleuris a pour objet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs, jardins, bâtiments, espaces publics ou privés et de la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour, aussi bien des habitants que des touristes.

De façon générale, sont primés tous les efforts contribuant à l'image d'une France accueillante et fleurie. Sont appréciés ; la qualité de vie, la qualité de l'accueil et l'embellissement durable.

### Palmarès 2007

#### Obtiennent un panneau et une première fleur

Caudan – Domloup – Douarnenez – Plouagat – Pontivy – Pordic - **Saint-Cast le Guildo**  
Quimperlé – Saint Ave

#### Obtiennent une deuxième fleur

Coëtmieux – Loudéac



#### Obtiennent une troisième fleur

Betton – Cancale – Cogles – Fouesnant – la Forêt Fouesnant – Lamballe – Trégastel

#### Prix spéciaux :

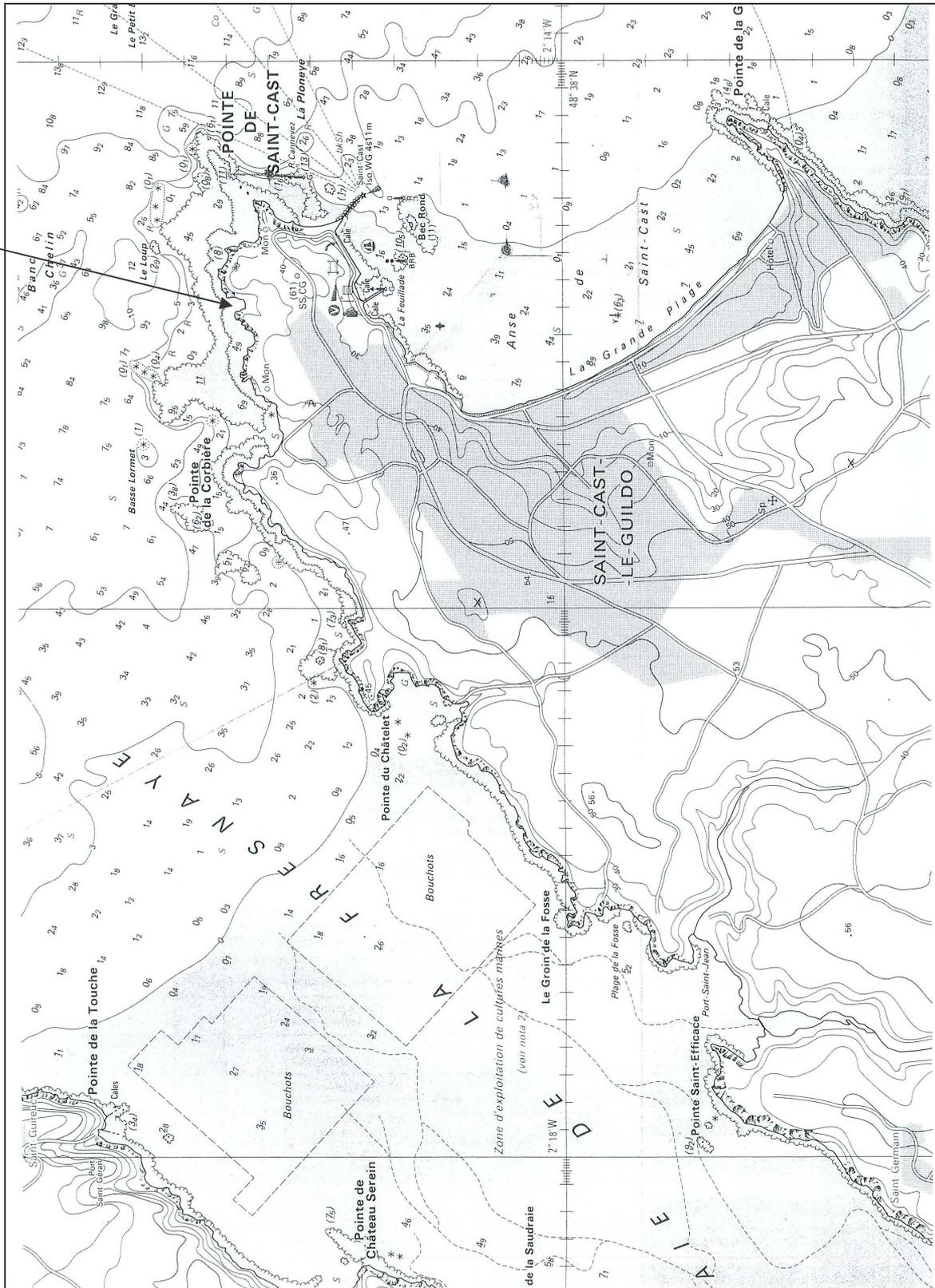
- Prix spécial Michel Morvan : Pontivy
- Prix de l'accueil : Quimperlé
- Prix Vivaldi : Caudan
- Prix du jardinier : M. Jacques LE DU de la commune de Belle Isle en Terre
- Village breton présenté au Conseil national des Villes et Villages Fleuris pour l'obtention d'une 4<sup>ème</sup> fleur : Saint Launeuc

Tous nos compliments à Denis GLARDON, Chef du service horticole et à son équipe de mains vertes qui, au quotidien, ont le souci de fleurir et d'entretenir les espaces naturels de notre cité.

Au fil des années, ces espaces se multiplient, les surfaces gazonnées s'étendent et les saisons qui ont des exigences non négociables, sont sourdes aux récriminations des jardiniers.

Le challenge de présenter un environnement accueillant est cependant atteint : que tous nos personnels en soient remerciés.

Exemple :  
Les petites falaises



Afin de connaître, de préciser, de découvrir... la TOPONYMIE des pointes, des anses, des criques.. sur l'ensemble de la Côte de Saint-Cast le Guildo, voici une reproduction de la carte marine du secteur.

Ce mois-ci est la partie Nord. Le mois prochain, nous passerons la partie Sud.

Légendez selon votre avis les endroits que vous connaissez. Apportez votre version à la mairie à l'attention de Pascal HAMON, une compilation sera faite. S'il y a des différences d'interprétation, la section patrimoine donnera son sentiment et une carte complète sera diffusée à la suite.

A vos crayons ! A vos mémoires !

## LA LIAISON PIETONNE



La liaison piétonne arrive au Port Jacquet....

Respectueuse du patrimoine maritime, elle s'est posée sur le socle de l'ancienne cale du port Jacquet qui voit ses vestiges consolidés et sauvegardés.

D'ores et déjà il est possible de rejoindre la rue du Port en remontant l'escalier (108 marches).

\*\*\*

## LE PORT

L'hypothèque que représentait la requête du Conseil d'Etat d'annuler l'ordonnance du Tribunal Administratif de Rennes du 17 septembre dernier est levée.

Par ordonnance du 10 décembre 2007, le juge des référés du Conseil d'Etat n'a pas admis la requête présentée par l'Association Saint-Cast Nature Environnement et par l'association Pour la Défense du Site et de l'Environnement de Saint-Cast le Guildo.

\*\*\*

## **ELECTIONS MUNICIPALES 9 Mars 2008 – 16 Mars 2008**

### NOUVEAU

Le nombre d'habitants de la Commune déterminé par le recensement complémentaire effectué en octobre 2007 et pris en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2008 est de **3565**.

### **Conséquence importante édictée par le code électoral**

Les dispositions spéciales aux communes de 3500 habitants et plus seront appliquées à Saint-Cast le Guildo lors des prochaines élections municipales.

### Les changements :

- 1°) – 27 conseillers municipaux (+ 4)
  - × 19 ou 18 à Saint-Cast le Guildo
  - × 8 ou 9 à Notre Dame du Guildo

(nombres précisés le 1<sup>er</sup> janvier 2008 en fonction du nombre d'inscrits sur les listes électorales de chaque secteur)

2°) – Listes complètes de candidats avec parité hommes / femmes.

3°) – Lors du scrutin, dépôt de liste entière sans adjonction ni suppression de noms.

**Attention** : tout bulletin de vote modifié par une intervention manuscrite ou autre est déclaré nul. (Rayer un candidat n'est plus possible : **panachage interdit**)

## 1758- 2008 : 250<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE SAINT CAST

Une mobilisation sans précédent pour un évènement exceptionnel.

Quel plaisir et quel encouragement de voir les associations se mobiliser massivement pour organiser les festivités de cette commémoration.

Les dernières réunions du comité de pilotage ont permis d'en préciser plus encore le déroulement. Certes tout n'est pas arrêté, mais déjà nous pouvons annoncer un certain nombre de manifestations, d'autres sont en cours de réflexion.

- ⇒ **29 février 2008** : 20h 30 réunion publique Salle d'Armor. Un moment à ne pas manquer pour connaître le contenu de la commémoration (rappel historique et présentation du déroulement de la commémoration)
- ⇒ **mars** : film, chasse aux trésors pour les scolaires
- ⇒ **avril** : conférence (18), table ronde « La vie à Saint Cast à l'époque de la bataille » (24), chasse aux trésors pour les scolaires, randonnée- rallye (30)
- ⇒ **mai** : exposition des scolaires (23 et 24), film, randonnée-rallye (28)
- ⇒ **juin** : conférence « la bataille » (13), randonnée - rallye (les jeudis après midi)
- ⇒ **juillet** : table ronde, exposition - conférence, randonnée – rallye (6)
- ⇒ **août** : film en plein air probablement au château Gilles de Bretagne (8), colloque avec des historiens renommés (26)
- ⇒ **septembre** :
  - le 5 : Conférence « Arts et culture au XVIIème siècle »
  - le 7 : Compétition de voile Match Race
  - du 10 au 14 : Exposition salle Lebreton
  - le 13 après midi : Défilé – parade
  - le 13 en soirée : Fresque épique et spectacle pyrotechnique suivi d'un Fest Noz salle d'Armor
  - le 14 après midi : Concert à l'église. Haydn « les 7 paroles du Christ » Chœur et Orchestre suivi d'une pièce spécialement créée par Patrice Courilleau pour la commémoration
  - du 17 au 21 : Festival du Film Marin. Thème « Branle bas de combat »
- ⇒ **de mars à septembre** : mise à disposition par les 2 bibliothèques de collections de livres

Cet évènement est important pour Saint Cast le Guildo.

Vous pouvez nous aider en recherchant auprès de votre entourage des objets d'époque, des films ou photos de la commémoration de 1958 pour enrichir les expositions prévues, Contactez nous par email : [1758@saintcastleguildo.fr](mailto:1758@saintcastleguildo.fr) ou par téléphone : 02 96 41 81 52

**Pour le Comité de Pilotage - Jean-Pierre Valès**

Liste provisoire des associations participantes, d'autres vont prochainement nous rejoindre : les 3 associations de randonnée, les 2 Bibliothèques, Imagimer, ECLD, Section Patrimoine, Amis de l'Orgue, Office de Tourisme, Centre nautique.

Comité de pilotage du projet : Jean-François Girard, Yves Hervé, Guy Langlois, Daniel Lecouplier, Michel Souplet, Daniel Théry, Jean Pierre Valès.

# **TOURISME INFOS**

[www.saintcastleguildo.com](http://www.saintcastleguildo.com)

## **Souvenons- nous. Il y a un an.**

Vous receviez ce bulletin en début d'année 2007 alors que quelques jours, quelques heures plus tard un drame se produisait.

Le Manuréva sombrait avec ses trois marins pêcheurs.

Philippe Gautier, Gérald Pierre, Serge Buzon disparaissaient dans les flots déchainés de la baie de Saint Cast le Guildo.

Nous ne les oublions pas et nous renouvelons à leurs familles, à leurs proches, notre totale solidarité.

L'Office de Tourisme diffusera en février 2008 la nouvelle édition de son guide touristique et du guide d'hébergements avec la même charte graphique qu'en 2007.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, il éditera également mais en plus grand nombre l'Agenda des Festivités qui, en 2007, a remporté un très grand succès mais dont la diffusion était insuffisante (6000 exemplaires).

En 2008, l'Agenda des Festivités couvrira la période de mars à décembre, sera tiré à 10000 exemplaires et de plus mettra en valeur les festivités autour du 250ème anniversaire de la bataille de Saint Cast.

2008 étant l'année du 250ème anniversaire de la bataille de Saint Cast, la Municipalité a proposé à l'Office de Tourisme la coordination et la gestion financière de l'ensemble des manifestations de cette commémoration qui est en cours de définition par un comité de pilotage regroupant plusieurs associations de Saint Cast le Guildo.

L'Office de Tourisme a accepté cette responsabilité et le conseil municipal du 10 décembre a voté une subvention de 150 000 € minorée de la totalité des aides obtenues des instances institutionnelles (Communauté de Communes, Département, Région et Etat).

Cette subvention est destinée à couvrir exclusivement les frais de la commémoration décidés par le comité de pilotage et sera gérée séparément de la gestion courante de l'Office de Tourisme.

Elle n'est en aucun cas une subvention supplémentaire attribuée à l'Office de Tourisme qui n'en dégage aucun bénéfice.

**TOUTE L'EQUIPE DE L'OFFICE DE TOURISME,  
SALARIEES, ADMINISTRATEURS**

**VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX**

**Jean-Pierre VALÈS**

# FESTIVAL DU FILM MARIN

SAINT-CAST-LE-GUILDON / CÔTES D'ARMOR

## De la poudre et du sel !

En 2008, pour sa 8<sup>ème</sup> édition, l'ImagiMer donnera de l'écho à la commémoration de 1758 en déclarant le « Branle-bas de combat ! ». Batailles, rixes, mutineries et abordages en tous genres agiteront les écrans du 17 au 21 septembre. Revisitant les classiques du cinéma d'aventure, l'ImagiMer traitera aussi des luttes que mènent - ou devront mener - les communautés maritimes de par le monde.



Pour l'heure, l'ImagiMer souhaite à tous une année 2008 faite de douceur et de sérénité...

Merci de penser à renouveler vos adhésions.

NOM : .....  
PRENOM : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Tél. : .....  
Courriel : .....

Adhère à l'ImagiMer et règle ma cotisation de 10 €

Ce qu'ils en disent...

**L'IMAGIMER** 

6 rue de la Bataille 22380 Saint-Cast-Le Guildo  
Tél. 02 96 81 03 00 Fax 02 96 81 03 01

# FESTIVAL

## DU FILM MARIN

SAINT-CAST-LE-GUILDOR / CÔTES D'ARMOR

Depuis 2004, le Festival du Film marin accueille le Prix du Jury jeune public. Voici, extrait du journal que mettent en ligne les collégiens de Broussais (Dinan), ce qui ressort de la session 2007.

« Nous étions 7, dont 5 élèves du collège Broussais de Dinan. Nous avons passé le week-end à regarder des films, le dimanche étant consacré aux 5 courts-métrages en compétition pour le 4ème prix « Pierrick Goter » du Jury jeune public. » Youna commente les choses gravement. Le samedi a été consacré à regarder des films, apprendre à formuler des avis, à délibérer, « Heureusement, car ce ne s'improvise pas ! », et aussi à « exercer leur vue », « car une journée à regarder des films, ça peut faire mal aux yeux » ; le dimanche seulement, ils endossent leurs responsabilités de jurés.

A leurs côtés, durant tout le week-end, pour les guider, Olivier Mitterand de l'Uffej et Maryse Mouret, vice-présidente de l'Imagimer et responsable de la programmation Jeune Public. Au cours de leur journée d'entraînement, pour exercer leur esprit critique, ils verront « Les voyages de Gulliver », « Viva Cuba », qui arrache des larmes à deux des jurées, « Sa Majesté des Mouches » et un documentaire sur le métier d'ostréiculteur « Noël à la chaîne ». Ceci dans la salle de l'Isle CCAS ou dans le « Cinémobile » : « un camion qui se déplie et se transforme en salle de cinéma de 100 places », ils pourront visiter la cabine du projectionniste « 1m2 ! dans l'obscurité totale, s'est étouffant, faut aimer le faire », ils en ressortiront riches d'y avoir appris les cadrages à l'ancienne, les angles de prises de vue. Ils suivront également un stage avec Stéfan Le lay, réalisateur du court-métrage « Le Baiser », œuvre en noir et blanc de 35 minutes. Les jurés furent impressionnés dès l'abord : « Il nous a dit qu'il était le co-producteur de « Ca cartoon » ! » et totalement séduits par son

court-métrage en noir et blanc, à l'allure de carte postale ancienne. : « les trucages étaient du début du siècle ! ». Le réalisateur leur expliquera avoir voulu réaliser un film sans user des moyens modernes de trucage, ceci pour un coût « dérisoire » de 5000 euros. Le film lui aura coûté également 10 minutes d'écriture et 4 mois de réalisation. Eloïse, ravie, déclare : « même le muet s'est très bien, car on peut deviner ce qui se dit. »

D'autres grands moments vont émailler ce week-end. L'événement du samedi après-midi, a été de parler au micro et d'entendre leurs voix dans tout Saint-Cast, vraiment impressionnant de devoir justifier de sa motivation en public ; Katlyn en prendra la responsabilité « Nous sommes là pour départager les courts-métrage, et désigner le meilleur. » Entraînement préalable au dimanche, pour lequel Eloïse raconte avec un gros soupir de lassitude « comme avant chaque court-métrage nous devons nous présenter devant le public, nous avons du répéter cinq fois « Bonjour, je m'appelle...j'ai 13 ans... » ! Et des courts-métrage, ils en verront cinq, à l'Eden, avant de délibérer et de rédiger une lettre de félicitations au réalisateur primé.

Le souvenir du week-end reste un enchantement, une expérience totalement enrichissante, pour sa plongée dans l'univers du cinéma, en nombre et qualité de films, pour la rencontre avec des professionnels passionnants et disponibles, pour les séances de débat. Maël conclut : « Nous étions tous vraiment très fiers de faire partie du Jury jeune public, oui, vraiment ! »

Ecriture collective : Eloïse, Katlyn, Youna, Maël, Paul



L'IMAGIMER 

6 rue de la Bataille 22380 Saint-Cast-Le Guildo  
Tél. 02 96 81 03 00 Fax 02 96 81 03 01

40. Comment deux douaniers chassèrent le diable.

Ces deux douaniers, avant d'affronter la nuit et le Noroît, burent une dernière lichée de goutte. Et ils s'en furent, quittant leur cabane des Petites Falaises, longer la côte pour faire leur ronde réglementaire. Ils escaladèrent le sentier qui grimpe sur la Pointe au Loup en prenant soin, éclairé par la lune, de ne pas glisser. La mer, plus bas, explosait d'écume lumineuse. Le vent les obligeait à se plier et, appuyés sur leurs bâtons de marche, ils atteignirent le sommet de la côte. Une ombre furtive agitait les ajoncs et les prunelliers.

Soudain, dans une bourrasque d'embruns, une lueur fulgurante, un cri effrayant, une masse immonde, homme autant que bête, leur barra le chemin.

De grands yeux rouges, dans la pâle nuit, lançaient des flammes pourpres. Des griffes acérées, poignards brillant à la lune, s'agitaient menaçantes. La chose grognait hurlait, geignait, et aboyait encore. Son poil hérissé luisait, où couraient des étincelles bleues. Dressée sur ses pattes arrière, la créature agitait de lourdes chaînes.

Avouez-le : à la place de ces deux là, vous auriez fuit. Tout comme moi. Sans demander votre reste. Espérant seulement que quelques signes de croix puissent éloigner ce monstre démoniaque.

Mais les agents des douanes firent front. Ces fonctionnaires avaient un grand courage, un sens aigu du devoir, plusieurs verres de gnole dans l'estomac. Et surtout, ils avaient bien écouté leur Lieutenant qui, à leur arrivée à la brigade, les avait prévenus :

- Les gens de l'Isle sont contrebandiers de père en fils. Parfois ils se couvrent de peau de bête, crient, jurent, agitent chaînes et lanternes. Ils se griment en démon pour apeurer et faire fuir les agents de l'ordre.

Un homme averti en vaut deux. Ce soir là, les deux agents des douanes se sentaient comme quatre à menacer de leur bâton la terrifiante créature. Lui intimant l'ordre de

se soumettre à leur autorité. Et à la loi. Ils crièrent aussi fort qu'elle. Et quand celle-ci, un moment étonné par leur réaction, se tint enfin immobile, ils se jetèrent sur elle. La voyant s'enfuir, ils la poursuivirent. Le vent leur porta encore quelque odeur de souffre quand elle disparût.

L'alerte fut vite donnée. On se précipita. Mais ni à la Pissote, ni dans l'anse à la Vache, ni ailleurs sur toute la côte, on ne trouva trace de commerce illicite avec Jersey. Pas de débarquement, en fraude, d'alcool ni de tabac.

On réveilla des suspects. On fouilla les maisons de l'Isle et de l'Esrot. Mais leurs habitants, loin d'être intimidés par la démonstration de force riaient et se moquaient.

- Qui donc voudrait naviguer, la nuit, par ce temps de chien ? Ricanaient certains.

Et on se gaussa de plus belle quand on apprit que la Douane était allé jusqu'à inspecter la grève à la Fosse... Alors que la mer était basse....

En fin de matinée, à la caserne de la Ville-Norme, le Lieutenant convoqua ses subordonnés.

- Il est clair messieurs que ce que vous avez vu n'était pas un contrebandier... Et puisque c'en était point...

Devant le trouble de ses subordonnés l'officier continua sa réflexion :

- Si vous avez bien vu ce que vous dites avoir vu...

Les deux agents se regardèrent.

- Si vous me jurez ne pas avoir trop bu avant de faire votre patrouille...

Et l'officier, levant les yeux au ciel, peu convaincu par la seule explication à donner au mystérieux phénomène conclut :

- C'était le Diable, Messieurs, que vous avez mis en fuite! Le Diable lui même !

Alors les deux jeunes douaniers pâlirent et se signèrent.

F.H.

## DU COTE DES ASSOCIATIONS

### CLUB DES PIERRES SONNANTES



Club ordinaire : mercredi 30 janvier, mercredi 13 février à partir de 14 h à la salle des Pierres Sonnantes – jeux divers (cartes, scrabble etc...). L'après-midi s'achève par un goûter.

Scrabble : tous les mardis à 14 h salle d'Avaugour, scrabble en duplicate ou classique.  
NB : l'atelier de scrabble est ouvert à tous les adhérents du club, sans cotisation supplémentaire. Une équipe compétente et dynamique vous accueillera en toute convivialité.

Marche : rendez-vous à 14 h place de l'église – Mercredi 9 janvier – Mercredi 20 février.

Encadrement : tous les jeudis à 14 h salle d'Avaugour, atelier d'encadrement animé par Madame ROCHE.

Conseil d'Administration : Mardi 8 janvier à 10 h 15 – salle d'Avaugour : réunion du conseil d'administration.

Assemblée générale ordinaire : Mercredi 16 janvier à 14 h 30, assemblée générale ordinaire, salle des Pierres Sonnantes.

Rapport moral, rapport d'activités, rapport financier, tiers sortant, élection au conseil d'administration, élection du bureau (pensez aux pouvoirs pour celles et ceux qui ne pourront pas y assister), renouvellement des cartes d'adhérents et inscription des nouveaux adhérents. Inscriptions au repas des anniversaires du 4<sup>ème</sup> trimestre du mercredi 23 janvier.

Galette des rois en fin d'après-midi.

Mercredi 23 janvier : repas des anniversaires du 4<sup>ème</sup> trimestre à 12 h à la salle des pierres Sonnantes (apporter son couvert). Inscription lors de l'Assemblée Générale ordinaire du mercredi 16 janvier ou au plus tard, pour le samedi 19 janvier auprès de : MT OLERON au 02.96.41.07.45 ou de O. HAMONIAUX au 02.96.41.20.35 - Tarif : 12,50 €



Dimanche 27 janvier : thé dansant à 14 h 30 à la salle d'Armor avec l'orchestre de Bernard MEHU



Mercredi 6 février : après-midi crêpes-cidre offertes par le club à l'occasion du mardi gras à 14 h à la salle des Pierres Sonnantes. S'inscrire avant le 1<sup>er</sup> février auprès de MT OLERON au 02.96.41.07.45 ou de O. HAMONIAUX au 02.96.41.20.35.

Mardi 25 mars : à 14 h 30 à Rennes – « la plus grande guinguette du monde » – Vous retrouverez mes 5 plus grands de l'accordéon accompagnés par le grand ensemble de Michel PRUVOT avec les artistes de l'émission de Pascal SEVRAN « chanter la vie ». Les 5 rois de l'accordéon pour un spectacle exceptionnel

André VERCHUREN, Michel PRUVOT, Louis LEDRICH, Maurice LARCANGE et Louis CORCHIA

Pendant plus de 4 heures, chansons des guinguettes et classiques de l'accordéon seront associés.

Une mise en scène jamais vue, des décors de 10 mètres de haut sur 15 mètres de large.

Tarif spécial associations, nombre de places limité (une seule représentation à Rennes pour toute la Bretagne).

Réservation obligatoire :

Tarif : 47 € bas 35 personnes (minimum) - 43 € base 49 personnes

Transport en autocar compris, location incluse.

Places réservées par ordre d'inscription confirmée pas le versement d'un acompte de 30 €.

Inscriptions au plus vite et avant le 10 janvier 2008 auprès d'André ROUAULT au 02.96.41.01.88.

Ouvert à tous.

\*\*\*

### FNACA

Samedi 12 janvier 2008 à 9 h 30 – salle d'Avaugour – Mairie du Guildo  
Assemblée Générale suivie du pot de l'amitié et de la galette des rois.

Chers adhérents, venez nombreux retirer votre carte le jour de la réunion afin de faciliter la tâche des responsables.

Merci d'avance

le Président

\*\*\*

### RANDONNEE CASTINE

Programme de randonnées prévues pour janvier 2008 :

#### Jeudi 10 Janvier

Circuit d'environ 10 km - Départ du port de DINAN. Chemin de halage jusqu'à LEON et retour au port par la ville - Responsables : Ginette HAUTOT et Jacques BOIREAU

#### Jeudi 17 Janvier

Circuit 8/9 km - Départ de la salle d'Armor vers la pointe de la Garde, Pen Guen, etc... Retour à la salle d'Armor pour la galette des rois.

Responsables : Régis Delestre et André Lerondeau

#### Jeudi 24 Janvier

Circuit sur MATIGNON d'environ 9 km 11/12 km pour les plus courageux. Départ du collège Paul Sebillot. Le tertre aux loups, la motte féodale etc... Responsables Jacques Fournier et Raymond Morin

#### Jeudi 31 Janvier

Circuit 7 et 10 km sur LANCIEUX - Départ de l'office du tourisme - Responsables : Jacqueline Marchand et André Lerondeau





## ECLD -Paroles d'un soir - Prévisions pour le premier trimestre 2008

Le Vendredi 18 Janvier 2008

Madame **Annie Deleplace** dont nombre d'entre nous ont déjà pu apprécier la qualité des aquarelles qu'elle a exposées, nous invitera à partager sa connaissance de « **La peinture traditionnelle en Chine** » →Salle Penthièvre, 20 h 30, séance ouverte à tous et gratuite

Le Vendredi 8 Février 2008

Reprise du thème précédemment proposé relatif à la séance de discussion autour d'un livre : « **Magnus** » de **Sylvie Germain**. (la séance prévue en décembre n'a pas eu lieu pour des raisons indépendantes de notre volonté). On peut se reporter au journal précédent pour retrouver le sujet de l'ouvrage. Attention au lieu ! Salle D'Avaugour au Guildo.20 h 30 Entrée libre et gratuite

Le Vendredi 28 mars : thème prévu mais à confirmer



### **ECLD-Histoire des religions**

Samedi 19 janvier 2008 : « **Le mythe de Guilgamesh** » par **Maryse Lavocat**

→Salle d'Avaugour au Guildo, à 9 h 30. Entrée : 5euros

\*\*\*

### EMPLOI DU TEMPS DES ESPACES-JEUX du RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES JANVIER-FEVRIER 2008

Jour	Lieu- espace-jeux ou atelier	Horaire
Jeudi 10 janvier	FREHEL - espaces-jeux - Salle de la grande abbaye	10h-12h
Vendredi 18 janvier	MATIGNON- espaces-jeux- Communauté de Communes	10h-12h
Vendredi 1 <sup>er</sup> février	SAINT-POTAN-espace-jeux-garderie péri-scolaire	10h-12h
Mardi 5 février	PLEVENON- mardi gras- maquillage sur place pour ceux qui le souhaitent-salle des fêtes	10h-12h <b>venez déguisés ou maquillés</b>
Jeudi 7 février	HENANBIHEN- découverte de matières- garderie péri-scolaire	10h-12h
Vendredi 15 février	MATIGNON- espaces-jeux-Communauté de Communes	10h-12h

Les espaces-jeux sont ouverts gratuitement aux assistantes maternelles, aux parents, grands-parents... accompagnant un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans.

Etant mis en place par le Relais Parents Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, les personnes peuvent venir à autant d'espaces jeux qu'elles le souhaitent.

Pour plus de renseignements, contactez Pauline NEHLIG, l'animatrice du Relais Parents Assistantes Maternelles au 02 96 41 26 91 (ligne directe) ou au 06 64 34 64 05.

#### **Atelier DECOUVERTE DES MATIERES**

L'enfant pourra manipuler différentes matières (farine, eau, peinture, sel, pâtes...) et développer ainsi sa motricité fine - Atelier ouvert aux enfants qui tiennent assis - Pour les bébés, leur espace sera installé.

**La rédaction du journal municipal adresse à tous les lecteurs et à tous ses collaborateurs occasionnels et habituels ainsi qu'à toutes les associations ses meilleurs vœux pour l'année 2008.**

## TRAITEMENT DES EAUX USEES :

L'association D2E à décidé de lancer sa première action, par une sensibilisation de la population sur les différents modes de traitement des eaux usées. A ce jour, nous avons organisé :

La visite de la station d'épuration des eaux usées de Saint-Cast. (50 personnes)

La visite de la lagune du Guildo (compris le projet de sa modernisation). (30 personnes)

La visite (avec commentaires techniques) de deux modes d'assainissement non collectif. (40 Personnes)

Comme prévu dans notre programme, et afin de répondre aux questions issues des visites précédentes, nous organisons un forum ouvert à tout public le 19 janvier 2008. Voir affiche ci-dessous.

**SAMEDI 19 JANVIER**

**14 h 30**

# Invitation tout public

L'association « D2E »  
POUR LA PROMOTION  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCOLOGIE,  
A SAINT - CAST LE GUILDO



**Organise**

## LE FORUM / DÉBAT

**Du traitement des eaux usées**

**Tous Systèmes confondus**

**Collectifs / Individuels**

**Rendez-vous : Salle Bec Rond  
Rue des Vallets à Saint - Cast le Guildo**

<p><u>Invités :</u> Préfecture des Côtes d'Armor Conseil Général des Côtes d'Armor Conseil Général du Canton de Matignon Municipalité de Saint - Cast le Guildo Communauté de Communes du pays de Matignon Presse locale</p>	<p><u>Partenaires :</u> Gestionnaire VEOLIA Organisme SPANC Sté AQUATIRIS Banque Crédit Mutuel de Bretagne</p>
--	--

### INFORMATION SUR

LES AUTRES ACTIONS EN COURS : (Echange de courrier)

Aménagement des terre-pleins du futur port. « Etude en cours »

Rénovation de la toiture de l'église du Guildo. « 2 solutions initiales, une 3<sup>ème</sup> apparaît, et est choisie... »

Plan local d'urbanisme. « A suivre »

G. Lamballais

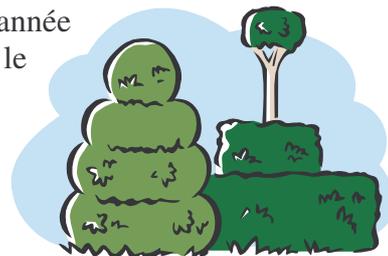
## BLOC NOTES / INFOS

### AIDES AUX PLANTATIONS DE HAIES BOCAGÈRES POUR LES PARTICULIERS

La haie, le boisement ou les talus sont utiles pour protéger les cultures, le bétail ou pour lutter contre l'érosion, les inondations et les pollutions. Ils peuvent aussi être utilisés pour intégrer le bâti dans le paysage et sont garants de la biodiversité (de nombreuses espèces en dépendent).

La Communauté de Communes du Pays de Matignon renouvelle pour l'année 2008, la convention avec le Conseil Général des Côtes d'Armor dans le cadre du programme bocage.

Les particuliers qui le souhaitent peuvent bénéficier d'aides pour la plantation de haies bocagères (au moins 100 m), de boisement (de 20 ares à 1 ha) ou pour créer des talus (au moins 50 mètres). Les haies et boisements proposés ne peuvent servir à séparer deux constructions, ils doivent être, au moins pour partie, jouxtant l'espace rural.



Le Conseil général des Côtes d'Armor prend en charge 60 % du montant hors taxe, le particulier reversant à la Communauté de Communes les 40 % restants et la TVA.

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à déposer complétés à la Communauté de Communes du Pays de Matignon pour le 31 janvier 2008 au plus tard. Pour tout renseignement, contacter Alexandra LECONTE au 02.96.41.15.11

\*\*\*

### ASSEDIC

Dans le cadre de la simplification des démarches des demandeurs d'emploi, les services téléphoniques de l'ASSEDIC ont été regroupés sous un seul numéro

Le **3949**

\*\*\*

### PUERICULTURE

Les permanences de la puéricultrice P.M.I sont modifiées Mardi de 14 h à 16 h 30 à la place du Lundi.

Mardi 8 Janvier  
Mardi 15 janvier  
Mardi 22 janvier  
Mardi 29 janvier



Madame DECHARTRES remplaçante de Madame SILVESTRO.

C.S.D – Rue des Guerches – Matignon  
Pour information : C.S.D Lamballe : 02.96.50.10.30



## MOTS DU CRUCIVERBISTE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### Horizontalement

- 1 – Toujours prêts
- 2 – Confédération - Sajou
- 3 – Espace remarquable - Nouent
- 4 – Conjonction – Disgracieux – Fait du fil
- 5 – Persifle - Poulie
- 6 – Croche dans le quartier - Appelle sous la ramée
- 7 – Terres de l'ouest – Maintint la tête hors de l'eau
- 8 – Griffes – république verte
- 9 – Traiter étoffe ou fer à la méthode syrienne
- 10 – Filtres – Sans retour

D.L.

### Verticalement

- A – La force centrifuge leur a trouvé une place à l'office
- B – Son défaut peut être fatal
- C – Havre de repos – cervidés des cimes
- D – Cloporte de mare – Tout va bien
- E – Conditionne de bas en haut – Article de Casbah – Confie aux vents son message
- F – Renforcera une œuvre - Arsenic
- G – Ph – Bizarrerie quand elle est drôle - Trompées
- H – Au rebut – Changea son point de vue
- I – Cours breton - Palmier
- J – Repéras – Hors de notre temps

### Solution n° 183

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	E	S	C	R	I	M	E	U	R	S
2	N	O	U	A		A	U	R	A	I
3	V	A	R	I	E	R		S	T	E
4	E	R	E		P	E	A	U		N
5	L	E		N	E	S	T	L	E	
6	O	S	C	A	R		R	E	G	S
7	P		A	T	O	M	E		A	A
8	P	A	V	A	N	E		O	R	L
9	A	X	E	L		R	O	N	D	E
10	S	E	R	E	R	E		U	S	E

\*\*\*

## HUMOUR

« La louche »

David a invité sa mère à dîner.

Pendant le repas, sa mère ne peut s'empêcher de remarquer qu'Elodie, la personne avec qui son fils partage un appartement est extrêmement belle.

Pendant la soirée, alors qu'elle observe la façon dont David et Elodie se comportent l'un envers l'autre, elle se demande s'il n'y a pas quelque chose de plus entre eux que le simple partage d'un appartement.

David devinant les pensées de sa mère, lui dit : « je sais ce que tu es en train de penser, mais je t'assure qu'Elodie et moi ne faisons que partager un appartement ».

Environ une semaine plus tard, Elodie dit à David : « Depuis que ta mère est venue dîner, je ne trouve plus la louche d'argent. Est-il possible qu'elle l'ait prise ? »

David lui répond : « je ne pense pas, mais je vais lui écrire un mail pour être sûr ».

Aussi il s'assied et écrit :

Chère maman,

Je ne dis pas que tu as pris la louche et je ne dis pas que tu n'as pas pris la louche, mais il n'en reste pas moins vrai que la louche a disparu depuis que tu es venue dîner. Bisous, David »



Plusieurs jours plus tard, David reçoit un mail de sa mère qui dit :

« Cher David,

Je ne dis pas que tu couches avec Elodie et je ne dis pas que tu ne couches pas avec Elodie. Mais, il n'en reste pas moins vrai que si Elodie dormait dans son lit, elle aurait trouvé la louche depuis longtemps. Bisous Maman ».